

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL
DU 7 OCTOBRE 2025 – DE 19H30 À 21H11
à la grande salle de l'Aigle Noir à Neyruz**

PRÉSIDENCE Véronique Chavaillaz

VICE-PRÉSIDENCE Setti Genoud

BUREAU Joanna Bourke Martignoni
Grégoire Perrin
Frédéric Pythoud, suppléant
Mallory Schneuwly Purdie

PRÉSENT-E-S

Fabrice Bonvin, Helen Bowden, Mireille Brasey, Julien Brodard, Sébastien Bugnon, Laurent Chatagny, Marina Chéron, Claude Cotting, Philippe Dobler, Ludovic Egger, Joseph Emmenegger, Jean-Jacques Friboulet, Albert Gendre, Josselin Gendre, Lionel Gendre, Pascal Gendre, Catherine Guillaume Girard, Lorenzo Guzzinati, Jean-Pierre Häni, Stéphane Mettraux, Steve Mettraux, Valérie Michel Dousse, Laetitia Perrin, Françoise Piller-Maillard, Olivier Pillonel, Robin Pillonel, Yann Pillonel, Martin Renevey, Pierre-André Rolle, Christian Rossier, François Rossier, Shkëlzen Shala, Benoît Sprumont, François Sprumont, Roger Stroude, Marie-Claude Telley, Maria Tenze Dafflon, Sébastien Uldry, Corinne Vimal, Maurice Vionnet, Catherine Züllig

EXCUSÉS Pierre-Alain Crausaz, Béat Galley, Vincent Kowalski

TOTAL **47 présent.e.s et 3 excusés, soit une majorité absolue de 24**

CONSEIL COMMUNAL Jean-Pierre Corpataux (Syndic), Katiuscia Sansonnens (Vice-Syndique), Maryline Dafflon, Fabien Mettraux, Axel de Montmollin, Murielle Roos Bovey, Jean-Noël Gendre, Bernard Kolly, Jean-Marc Sallin

**RESPONSABLE
ADMINISTRATIF** Nicolas Wolleb

**ADMINISTRATRICE
DES FINANCES** Florence Sallin

SECRÉTAIRE Sandra Dévaud

PRESSE

Stéphanie Buchs

INTERVENANT.E.S

Représentants du Bureau Stoa architectes Sàrl , Mme Charlotte Dagand, M. Alain Brülisauer

1 ACCUEIL ET BIENVENUE

À **19h30** heures, **Mme la Présidente** ouvre la séance du Conseil général du 7 octobre 2025.

M. le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères communales et Conseillers communaux,
Cher.ère.s collègues du Conseil général,
Cher.ère.s citoyens.ennes présent.e.s dans la salle,
Chère Représentante de la presse, Mme Stéphanie Buchs de La Liberté,
Chers Représentants du Bureau Stoa architectes, Mme Charlotte Dagand, M. Alain Brülisauer,

Au nom du Bureau du Conseil général, elle souhaite à toutes et à tous la bienvenue à cette séance.

Les membres du Conseil général ont été valablement convoqué.e.s par voie électronique le 23 septembre 2025 soit dans le délai fixé par la Loi sur les communes, par publication dans la Feuille officielle du 26 septembre 2025, par avis au pilier public et sur le site internet de la Commune de Neyruz.

Conformément à la convocation qui vous a été adressée, les documents étaient disponibles sur le site de la Commune, et, sur demande, en version papier auprès de notre Administration communale. Information pour toutes les personnes présentes dans cette salle : il est interdit de filmer ou d'enregistrer les débats sauf si une autorisation est accordée par le Bureau du Conseil général. Aucune demande n'a été effectuée en ce sens.

Dans le seul but de faciliter la tenue du procès-verbal, et comme le permet le Règlement d'exécution de la Loi sur les communes, les débats sont enregistrés par l'Administration communale. Les enregistrements seront supprimés dès acceptation du procès-verbal de la séance.

Les intervenant.e.s sont prié.e.s de se lever, si possible, lorsque la parole leur aura été donnée, d'utiliser les micros mis à leur disposition en déclarant leur identité (nom, prénom, groupe) afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Merci d'être précis.e.s et succinct.e.s dans vos interventions.

Tous les membres du Conseil général ont reçu leurs cartons de vote en entrant dans la salle. Je suppose que c'est bien le cas. Est-ce que quelqu'un n'aurait pas reçu ses bulletins de vote ? Cela ne semble pas être le cas.

Lors des votes, elle demande de bien vouloir lever le carton suffisamment longtemps afin de faciliter le travail des scrutateurs.trices.

Mme la Présidente rappelle qu'un membre du Conseil général ne peut pas assister à la délibération d'un objet qui présente un intérêt spécial pour lui-même, pour son conjoint, son partenaire enregistré ou pour une personne avec laquelle il se trouve dans un rapport étroit de parenté ou d'alliance, d'obligation ou de dépendance. Elle demande si un.e Conseiller.ère général.e se trouve dans une telle situation pour un des points de cette séance. Elle constate que tel n'est pas le cas. Si tel devait être le cas en cours de séance, le ou la parlementaire voudrait bien se récuser, s'annoncer, dire le motif de sa récusation et quitter la salle de manière spontanée, dans le but de mettre à jour la majorité pour le vote concerné.

Tous les documents et messages étant disponibles sur le site internet de la Commune et consultables en version papier à l'Administration, Il n'y aura donc pas de lecture complète des messages.

Conformément à la convocation reçue, une verrée conclura cette séance du Conseil général. Elle aura lieu au fond de la salle. Toutes les personnes présentes ce soir sont les bienvenues à cette verrée.

APPEL NOMINAL

Vous avez signalé à l'entrée votre présence par votre signature et les scrutateurs.trices ont effectué un contrôle direct. Il n'y aura dès lors pas d'appel nominal.

A la suite du contrôle des scrutateurs.trices, les membres présent.e.s ce soir sont au nombre de **47**.

Sont excusés pour la séance de ce soir : MM. Béat Galley, Pierre-Alain Crausaz et Vincent Kowalski.

Mme la Présidente constate que le quorum, au sens de l'article 44 de la Loi sur les communes, est atteint et que l'assemblée peut donc valablement siéger. La majorité sera donc de **24**.

Y-a-t-il des remarques ou des questions concernant ces premières informations d'ordre organisationnel ? Cela ne semble pas être le cas.

Conformément à l'article 34 de la Loi sur les communes, l'ordre du jour a été fixé par le Bureau du Conseil général en accord avec le Conseil communal.

Est-ce que cet ordre du jour soulève des remarques ?

Cela ne semble pas être le cas.

ORDRE DU JOUR

1. Accueil et bienvenue
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 13 mai 2025
3. Communications du Bureau du Conseil général
4. Election d'un.e scrutateur.trice au sein du Bureau du Conseil général
5. Election d'un.e scrutateur.trice suppléant.e au sein du Bureau du Conseil général
6. Communications du Conseil communal
7. Présentation de l'avant-projet du Périmètre scolaire
8. **Message n° 2025/78** Crédit additionnel "Aigle Noir"
 - Rapport de la Commission financière
 - Présentation
 - Vote
9. **Message n° 2025/79** Rapport de gestion 2024 La Neyruzienne
10. **Message n° 2025/80** Rapport de gestion 2024 Neyergie SA
11. **Message n° 2025/81** Règlement communal concernant la mise à disposition et le subventionnement des places d'accueil extrafamilial de jour
 - Rapport de la Commission financière
 - Présentation
 - Vote
12. **Message n° 2025/82** Planification financière, compte d'investissements, 2025-2036
 - Rapport de la Commission financière
 - Présentation
13. **Postulat n° 2025/07** Du groupe AveN « Déchets alimentaires : pour une solution accessible, propre et durable »
 - Présentation
 - Vote
14. Divers

Mme la Présidente passe au point 2.

2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL GÉNÉRAL DU 13 MAI 2025

Vous avez pu prendre connaissance du procès-verbal de la séance du Conseil général du 13 mai 2025.

Est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal ?

Comme la parole n'est pas demandée, **Mme la Présidente** soumet cet objet au vote.

VOTE
• Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 47 voix, le procès-verbal de la séance du Conseil général du 13 mai 2025.

Mme la Présidente passe au point 3.

3 COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

Ce soir, nous entrons dans notre dernière année de la première législature du Conseil général de Neyruz et je me réjouis de vous accompagner dans ma nouvelle fonction.

A la suite de la démission de M. Luc Overney, je souhaite la bienvenue à M. Shkëlzen Shala qui participe à sa première séance ce soir. Il est accueilli par applaudissements.

La brochure sur la « Révision totale des statuts de l'ARS » a été distribuée sur vos bureaux, cet exemplaire vous est destiné, et un exemplaire sera envoyé aux membres non présents ce soir. Monsieur le Syndic vous en parlera tout à l'heure.

J'ai eu l'occasion, avec d'autres personnes de notre Conseil général, de participer à la soirée d'information du 25 septembre organisée par la Préfecture, les sujets traités sont toujours intéressants et instructifs. Vous avez d'ailleurs reçu la présentation par courriel le 30 septembre 2025.

En ce qui concerne le calendrier de cette dernière année, il s'est étoffé et je vous invite à noter, si ce n'est déjà fait, la date du 10 février 2026 qui traitera du Périmètre scolaire ainsi que la date du 21 avril 2026 qui sera la séance des comptes, car c'est à notre Conseil général actuel de voter les comptes 2025.

Dans un but d'information uniforme, le Bureau a décidé que lors de consultations, les messages seront adressés à chaque membre du Conseil général et que les retours se feront par leur chef.fe. de groupe et pour les 4 conseillers généraux indépendants et petits groupes, le retour se fera directement auprès du Bureau du Conseil général.

Et une dernière information, l'art. 77 al. 1 (Loi sur l'exercice des droits politiques) prévoit qu'en cas de vacance d'un siège, la personne des viennent-ensuite de la liste concernée est proclamée élue et le processus s'engage. Cela est valable jusqu'à la fin de la législature en cours. Cependant, si la liste est épuisée, il n'y aura pas d'élection complémentaire au cours des six mois précédant les élections générales.

Mme la Présidente passe au point 4.

4 ÉLECTION D'UN.E SCRUTATEUR.TRICE AU SEIN DU BUREAU DE CONSEIL GÉNÉRAL

À la suite de la démission au 30 juin 2025 de M. Luc Overney, son poste de scrutateur est à repourvoir. Le groupe ecAS propose de nommer l'actuel suppléant M. Frédéric Pythoud.

Mme la Présidente passe la parole à **M. Philippe Dobler**, chef du groupe ecAS afin qu'il présente M. Frédéric Pythoud

Comme indiqué, à la suite du départ de la Commune de M. Luc Overney, le groupe ecAS est invité à vous présenter des candidats pour les fonctions de scrutateur et scrutateur suppléant au Bureau de notre Conseil général. Il se permet d'être bref et liminaire pour ces présentations, étant donné que vous connaissez tous très bien les candidats qu'il présente et qu'il a déjà eu l'occasion de les recommander lors de séances précédentes.

En remplacement de Luc comme scrutateur, l'ecAS a le plaisir de vous proposer la candidature de l'actuel scrutateur suppléant, à savoir M. Frédéric Pythoud, déjà installé ce soir à la table du Bureau du Conseil général.

Ce candidat a toutes les qualités requises pour occuper la fonction de scrutateur et il demande de bien vouloir lui accorder votre confiance. D'avance merci.

Mme la Présidente remercie M. Philippe Dobler et demande si un groupe ou un parlementaire souhaite intervenir.

Ce n'est pas le cas, **Mme la Présidente** passe au vote.

VOTE
Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 47 voix, d'élire M. Frédéric Pythoud scrutateur au sein du Bureau du Conseil général

Au nom du Bureau, **Mme la Présidente** félicite **M. Frédéric Pythoud** pour son élection en tant que scrutateur. Il est chaleureusement applaudi.

Mme la Présidente passe au point 5.

5 ÉLECTION D'UN.E SCRUTATEUR.TRICE SUPPLÉANT.E AU SEIN DU BUREAU DE CONSEIL GÉNÉRAL

M. Frédéric Pythoud étant élu scrutateur, nous devons procéder à l'élection d'un suppléant.

Mme la Présidente passe la parole à **M. Philippe Dobler**, afin qu'il nous présente la personne choisie pour ce poste.

Pour remplacer Frédéric à la fonction de scrutateur suppléant, l'ecAS a le plaisir de vous proposer la candidature de M. Sébastien Bugnon, ancien Président de notre Conseil général. Sébastien connaît bien le fonctionnement du bureau du Conseil général puisqu'il l'a présidé durant un an.

Lui aussi a toutes les qualités requises pour occuper la fonction de scrutateur suppléant et il demande de bien vouloir lui accorder votre confiance. D'avance merci.

Mme la Présidente remercie M. Philippe Dobler et demande si un groupe ou un parlementaire souhaite intervenir.

Ce n'est pas le cas, **Mme la Présidente** passe au vote.

VOTE
• Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 47 voix, d'élire M. Sébastien Bugnon scrutateur suppléant au sein du Bureau du Conseil général

Au nom du Bureau, **Mme la Présidente** félicite **M. Sébastien Bugnon** pour son élection. Il est chaleureusement applaudi.

Mme la Présidente passe au point 6.

6 COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Mme la Présidente passe la parole à **M. le Syndic** pour les communications du Conseil communal.

Voici quelques informations de la part de votre Conseil communal.

- Postulats :
 - Néant, tout a déjà été répondu
- Questions :
 - Analyse dotations du personnel : Selon le souhait exprimé par la question de M. Philippe Dobler, ecAS, une analyse de la dotation a été menée avec diverses Communes. Le résultat de cette petite étude a déjà été adressé aux membres du Conseil général. Une comparaison est assez difficile à faire car quelques communes attribuent des mandats pour diverses tâches. Toutefois, cette analyse est assez complète et fait ressortir quelques points de comparaisons intéressants sur l'organisation des communes abordées et sur la dotation par secteurs d'activités. A noter que pour notre Commune, plusieurs employés.es ont vu leur contrat être modifié dès cette année 2025 (conciergerie, déchetterie, bibliothèque). En effet, divers contrats à l'heure ont été remplacés par des contrats fixes mensualisés. La dotation, a été fixée provisoirement par une moyenne des taux d'activités des 3

dernières années. L'année 2025 sert d'année test et cette dotation fait l'objet d'une nouvelle analyse pour finaliser les taux d'activité dès 2026.

M. Philippe Dobler remercie le Conseil communal pour avoir répondu à sa question.

M. le Syndic poursuit avec les autres communications :

- Administration communale, licenciement de l'Administrateur des finances – Infos sur la situation actuelle :
 - La clôture de l'enquête administrative a été faite par le Syndic en date du 16.06.2025.
 - A la suite de cette enquête, la recherche de pistes d'amélioration dans le cadre des contrôles financiers et de la gestion comptable a permis la définition et la mise en place de plusieurs mesures correctives au niveau des procédures administratives et de gestions financières, soit :
 - Visas réguliers des pièces comptables et des journaux par le Conseiller communal Responsable des finances (hors pièces fournisseurs qui sont déjà traitées dans le workflow du logiciel comptable T2i)
 - Mise en place de contrôles inopinés réguliers de la trésorerie (comptes caisse, CCP, banques) par le Conseiller communal responsable des finances
 - Bouclement hebdomadaire de la caisse avec validation des soldes de la part du service des finances et du Conseiller communal responsable des finances
 - Bouclement mensuel de la caisse avec signatures du journal par les collaborateurs.trices concerné.es (comptage des espèces et réconciliation du journal de caisse)
 - Contrôle de la numérotation systématique des tickets du compacteur à ordures
 - Contrôle du stock des cartes du compacteur à ordures (inventaire de fin d'année)
 - Réexamen et détermination des personnes autorisées à procéder aux relevés du monnayeur du compacteur à ordures
 - Réexamen et détermination des droits d'accès aux logiciels communaux et aux autorisations de transaction (y.c. saisie et libération des transactions)
 - Réexamen et détermination des personnes titulaires des droits d'accès aux relations financières (banques et CCP)
 - Demande d'adaptation du logiciel comptable T2i (blocage des flux uniques et suppression de la validation de factures de manière individuelle)
 - Formalisation du système de contrôle interne SCl et mise en place de contrôles réguliers et de procédures
 - Après analyse des coûts et de la proportionnalité des moyens, le Conseil communal a renoncé à acquérir le logiciel Optimiso.
 - Le Conseil communal a privilégié l'utilisation d'un fichier Excel plus simple qui a déjà fait ses preuves dans d'autres Communes abordées et qui a été validé par une fiduciaire de la place
- Solidarité avec la Commune et les habitants de Blatten : La Commune de Neyruz a versé un montant de CHF 3'000 à titre de solidarité. Cela correspond à CHF 1.00/habitant, arrondi.

- Sondage sur la fusion (Autigny, Cottens, Chénens, La Brillaz et Neyruz)
 - Une séance d'informations publique s'est déroulée le 25.08.2025 à l'Aigle Noir (et dans toutes les autres communes).
 - Le sondage sur la fusion s'est déroulé du 26 août jusqu'au 26 septembre 2025 dans toutes les communes concernées.
 - Les résultats démontrent que les citoyennes et les citoyens de Autigny, Chénens, La Brillaz et Neyruz sont favorables à engager une étude de fusion dès la prochaine législature, dès 2026.

La population de Cottens est en revanche plutôt défavorable à cette étude (8 voix de différence).

Une analyse des résultats est fixée le 15.10.2025 entre tous les Conseils communaux. Nous connaissons la position des Autorités communales de Cottens à ce moment-là si celles-ci souhaitent poursuivre l'étude ou si cette étude se fera à 4. La Préfète sera également invitée à cette réunion.
 - Ce sondage sera transmis aux prochaines Autorités communales pour la suite à donner. Elles ne manqueront pas de renseigner le Conseil général sur ce dossier.
- ARS – Révision des statuts, nouvelles tâches et clés de répartition

Comme déjà indiqué lors du CG du 13.05.2025, l'Association régionale de la Sarine ARS devra subir une révision de ses statuts au 1.07.2026. Cette modification statutaire sera présentée au CG du mois de décembre 2025. Plusieurs nouvelles tâches devront être reprises par l'ARS afin de répondre à de nouvelles bases légales (PA, PDR Sarine, Stratégie des ZACT, Transports, Tourisme, etc...).

L'Assemblée des déléguées de l'ARS a approuvé à l'unanimité ces nouveaux statuts qui seront ensuite présentés aux Assemblées communales et aux Conseils généraux de toutes les Communes de la Sarine d'ici la fin de l'année 2025.

Des séances d'informations sur ces statuts sont fixées pour la population et pour les membres des Conseils généraux.

Pour les membres des Conseils généraux, vous pouvez d'ores et déjà réserver les dates des 5.11.2025 et 6.11.2025 au CO de Sarine-Ouest à 19h.30. Une brochure d'informations sur ces statuts vous a été remise.
- Périmètre scolaire – Etat d'avancement des travaux :
 - La CoPro a eu plusieurs séances avec les architectes STOA et les utilisateurs.
 - Le projet avance selon le planning défini.
 - L'avant-projet a été validé par la CoPro et le Conseil communal.
 - Cet avant-projet fait l'objet d'une présentation au CG de ce soir. Nous avons le plaisir d'accueillir les représentants du bureau STOA, Mme Charlotte Dagand et M. Alain Brülisauer.
- PAL – Etat d'avancement du dossier :

Les oppositions sont en cours de traitement et le dossier sera transmis prochainement au Canton.

- Dans le cadre de la procédure du dossier d'adaptation du PAL et à la suite de son approbation partielle du 24.08.2022, la Commune a mis à l'enquête les adaptations complémentaires. L'enquête s'étend du 26.09.2025 au 27.10.2025. Le dossier est consultable à la Commune ou à la Préfecture. Seules les adaptations complémentaires peuvent faire l'objet d'éventuelle opposition ou remarque.
- Travaux sur la route cantonale :
 - Le Conseil communal est toujours en contact étroit avec le Canton. Le dossier de Neyruz doit passer au Grand Conseil fribourgeois en session d'automne 2025 pour le vote du crédit y relatif. Le début des travaux en dépend donc.
- Concept zones 30 km/h et concept de stationnement – Etat de la situation :
 - Ces projets sont toujours en cours d'analyse avec notre mandataire, le bureau d'ingénieurs CSD et avec les Autorités cantonales.
- Passerelle intercommunale Neyruz-Hauterive :
 - La passerelle est installée et utilisable. Les Communes ont réceptionné officiellement cet ouvrage et une information a été faite à la population via les canaux de communications habituels le 24.08.2025. Une petite inauguration s'est déroulée en comité réduit le 23.08.2025 entre les autorités d'Hauterive et de Neyruz, les mandataires et la Préfecture.
- Déplacement de la déchetterie :
 - Pour donner suite à la fin des travaux d'assainissements-ouest, la déchetterie a regagné son emplacement à la Route du Moulin dès le 04.07.2025.
- Maison du Petit Bonheur :
 - Les travaux vont bon train et le chantier se déroule sans problème majeur à signaler et selon le planning défini.
- Réparation de la barrière et parapet sur le pont CFF :
 - A la suite de l'accident routier de 2024 sur le pont CFF, la barrière de sécurité ainsi que la bordure de la passerelle piétonne adjacente au pont routier ont été endommagés. Après divers échanges entre le Canton, les CFF et la Commune vis-à-vis des responsabilités respectives par rapport aux travaux à réaliser, la Commune, propriétaire de la passerelle piétonne, a lancé les démarches pour organiser ces réparations. L'entreprise Antigilio a donc été mandatée pour réaliser une étude sommaire, permettant de clarifier les dégâts structurels, ainsi que pour planifier et réaliser les travaux. L'étude ayant aboutie et les différents contacts ayant été pris avec le Canton et les CFF pour les questions d'autorisations, de détails techniques, de contraintes et de conditions d'exécution, les travaux ont pu être planifiés à la semaine du 3 novembre 2025, en travaux de nuit. En parallèle, le Conseil communal était en contact avec l'assurance de la personne responsable de l'accident. Après analyse du dossier établi par la Commune, l'assurance a confirmé que, au vu de l'étude menée

et de la solution pragmatique de remplacement proposée, la totalité des frais liés à cette réparation serait prise en charge. Cette opération ne coûtera donc rien à la Commune.

- Canapé forestier – Etat de la situation :
 - Le Conseil communal de Neyruz souhaite refaire le point sur la situation du canapé forestier actuellement situé au lieu-dit Les Allys. Le Conseil communal avait initialement prévu, pour des raisons exclusivement liées à la sécurité du cheminement d'accès, de déplacer ce canapé forestier sur la parcelle RF 358, dite des Simon. Toutefois, cette décision prise par le Conseil communal a suscité une très vive opposition. Plusieurs utilisatrices se sont mobilisées pour exprimer leur attachement à l'emplacement actuel et des voix se sont élevées contre ce déplacement de la part de la population. À la suite de l'ensemble de ces échanges et après avoir reçu les utilisatrices, le Conseil communal a décidé de revoir sa position. Finalement, ce canapé sera maintenu à son emplacement actuel aux Allys, avec l'autorisation du Service des forêts et de la nature, pour une durée initiale d'un an et sous réserve du respect des conditions suivantes :
 - Interdiction totale d'accès, à tout utilisateur, par la route d'Onnens.
 - Interdiction formelle pour tout véhicule motorisé de franchir le passage sous-voie au-delà de la route de la Carrida (desserte agro-forestière) en vue de se rendre au canapé maintenu, sauf autorisation exceptionnelle du Conseil communal pour les personnes à mobilité réduite.
 - Redimensionnement du canapé forestier existant selon les exigences du Service des forêts et de la nature qui a posé plusieurs conditions au maintien de ce canapé aux Allys.

En outre, il a été clairement indiqué aux utilisatrices que le non-respect de l'une ou l'autre de ces conditions entraînerait automatiquement le déplacement du canapé forestier sur la parcelle aux Simon.

- Elections communales 2026
 - Notre Administration a ouvert une page spéciale sur le site internet de la Commune, sous la rubrique « Politique / Elections communales », en prévision du prochain renouvellement des Autorités communales du 8 mars 2026. Vous y trouverez déjà diverses informations, éléments et documents y relatifs.
Le Conseil communal validera et publiera prochainement, sur cette même page, des informations complémentaires concernant ces élections, notamment au sujet des subventions, de la prise en charge du matériel électoral, de la propagande, etc.
Cette page sera régulièrement alimentée au fur et à mesure des actes préparatoires.
A l'attention des responsables des groupes : si vous le souhaitez, notre secrétaire communal M. Nicolas Wolleb est à votre entière disposition pour des renseignements et des informations détaillées. Vous pouvez le contacter à son adresse courriel « nicolas.wolleb@neyruz.ch ».

- Règlement sur les structures d'accueil extra-scolaire :
 - Un point est prévu lors de ce CG.

Au nom du Conseil communal, M. le Syndic remercie les membres du Conseil général pour leur attention et leur souhaite une bonne suite de séance.

Mme la Présidente remercie M. le Syndic pour ces informations.

Est-ce qu'un groupe ou un parlementaire à titre individuel souhaite intervenir ?

M. Philippe Dobler intervient à titre personnel.

Il souhaite formuler une remarque concernant la question du sondage sur le projet de fusion de communes.

Il a pris connaissance du fait que les citoyens de Cottens ont rejeté par sondage ce projet d'étude de fusion.

Il est surpris de la déclaration de M. le Syndic selon laquelle le Conseil communal de Cottens doit se déterminer pour une participation éventuellement à cette étude, en allant à l'encontre de l'avis exprimé par la population de cette Commune. En amoureux de la démocratie, il se demande à quoi bon effectuer un sondage si pour finir on s'assoit sur le résultat de la consultation.

Cela étant, il n'est pas Cottensois, mais Neyruzien, mais en tant que Neyruzien, cela le dérangerait que les Autorités de la Commune dépensent du temps, de l'énergie et de l'argent pour effectuer une étude de fusion avec une commune qui n'en veut pas.

Mme la Présidente remercie M. Philippe Dobler pour son intervention.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Comme la parole n'est plus demandée, **Mme la Présidente** passe au point 7.

7 PRÉSENTATION DE L'AVANT-PROJET DU PÉRIMÈTRE SCOLAIRE

Mme la Présidente passe la parole au **Conseil communal** pour l'introduction de ce point.

Mme Maryline Dafflon explique brièvement le cheminement qui a abouti à la présentation de cet avant-projet par le Bureau d'architectes Stoa Sàrl. Elle rappelle ensuite la composition des Commissions CoPro et CoUt:

CoPro (Commission de Projet):

Conseil Communal :	M. le Syndic Jean-Pierre Corpataux ainsi que M. Bernard Kolly et elle-même, Conseiller.ère. communale
Service technique :	M. Arnaud Guélat
Soutien maître ouvrage :	M. Frédéric Page
Conseil général :	Mme Marina Chéron et M. Maurice Vionnet

CoUt (Commission Utilisateurs.trices):

Bibliothèque :	Mme Francisca Barros Berlendis
Directeur école :	M. Michel Pochon
Conciergerie :	M. Gilbert Defferrard
Représentante enseignant.e.s. :	Mme Aline Noser

Elle informe les membres du Conseil général qu'ils vont prendre connaissance de l'avant-projet et que le crédit sera soumis au Conseil général extraordinaire du 10 février 2026.

Elle passe ensuite la parole à **Mme Charlotte Dagand** pour la présentation de l'avant-projet.



Ordre du jour

01. Procédure de concours
02. Planning et phases
03. Projet des aménagements extérieurs
04. Projet du nouveau bâtiment
05. Projet du bâtiment existant
06. Coûts Avant-Projet

01 PRÉSENTATION ET INFORMATION

Démarche du concours



Plus-value du concours d'architecture

- > créativité et innovation
- > multiplicité des approches pour trouver la meilleure solution à une situation donnée
- > procédure anonyme, mise en concurrence transparente des marchés publics

01 PRÉSENTATION ET INFORMATION

Démarche du concours

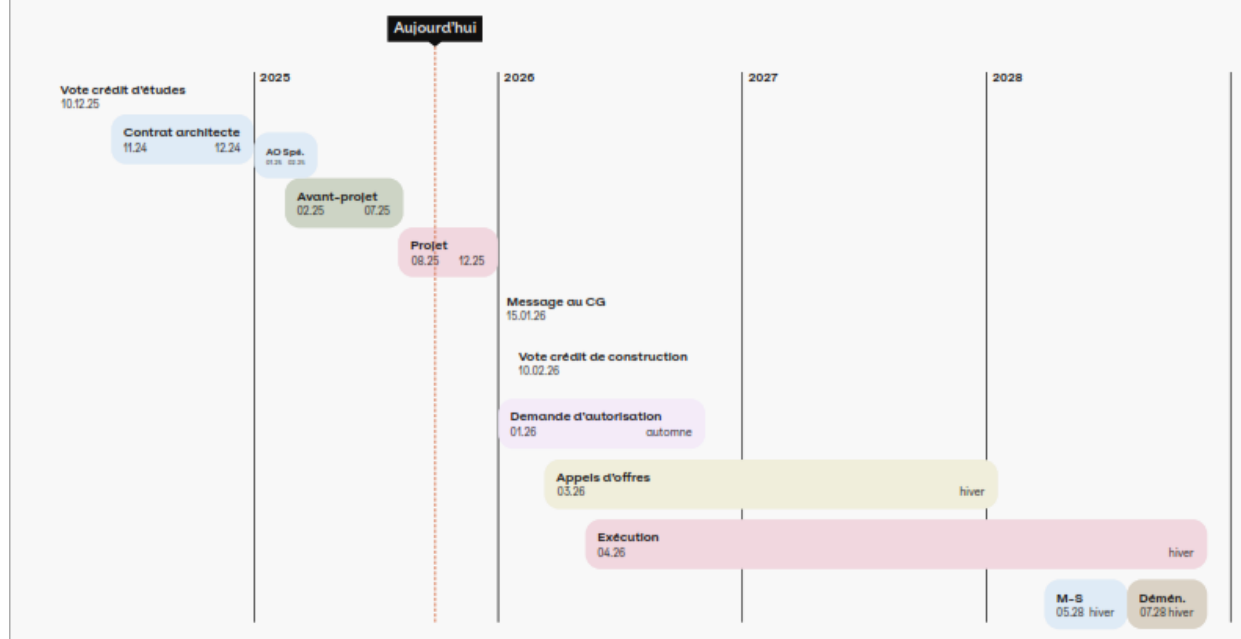


Résultat du concours

- > 15 projets reçus et analysés
- > jury composé de membres du Conseil Communal et des utilisateurs
- > projet de STOA architectes choisi comme lauréat du concours

02 PLANNING ET PHASES

Planning



02 PLANNING ET PHASES

Projet de l'ouvrage

Objectif :

- > générer un projet pouvant faire l'objet d'une demande de permis de construire

Pour ce faire :

- > effectuer toutes les vérifications préalables nécessaires avec toutes les parties prenantes : utilisateurs, représentants des autorités (pro infirmis, bpa, patrimoine...)
- > préciser et consolider le projet : préciser les matériaux, vérifier les coûts (+/- 10%), contrôler les délais, combler les lacunes d'information, préciser les concepts techniques des ingénieurs sanitaire/chauffage/électricité/ventilation et des réseaux, préciser les dimensionnements statiques, remanier le concept énergétique (Minergie-P)

03 PROJET PAYSAGE

Situation



03 PROJET PAYSAGE

Aménagements Extérieurs

Concept



04 PROJET NOUVEAU BÂTIMENT

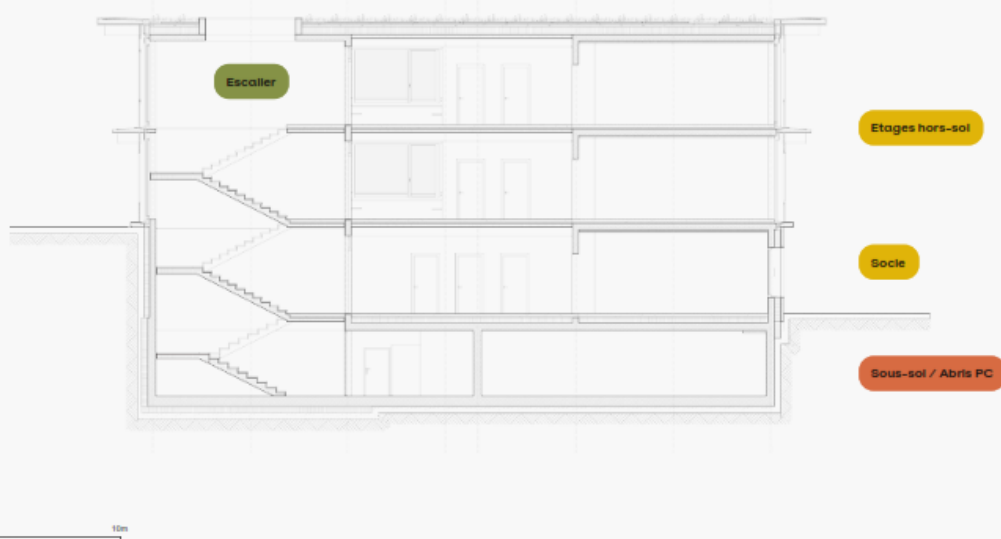
Extension



04 PROJET NOUVEAU BÂTIMENT

Extension

Coupe transversale



04 PROJET NOUVEAU BÂTIMENT

Extension

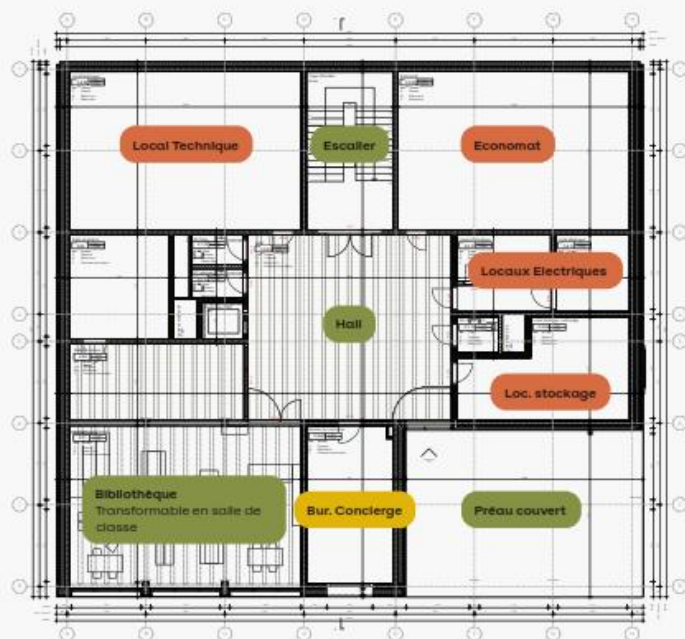
Sous-sol



04 PROJET NOUVEAU BÂTIMENT

Extension

Rez-de-chaussée

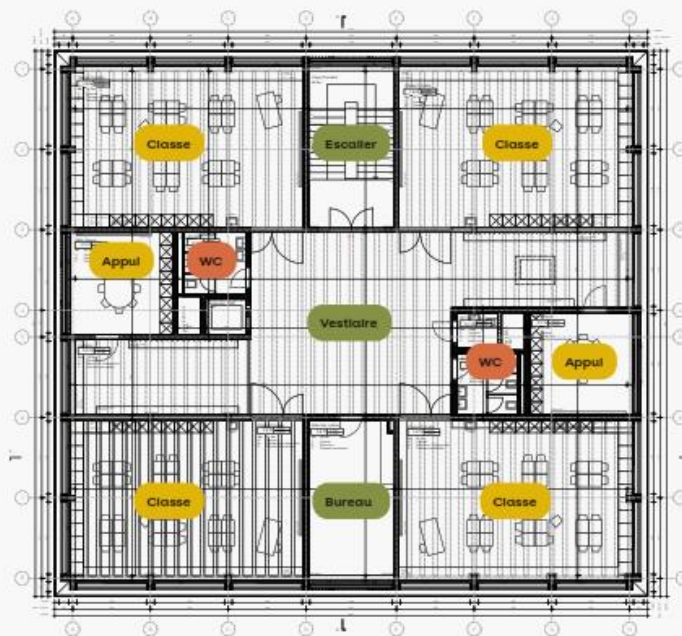


1/50 5m 10m 20m

04 PROJET NOUVEAU BÂTIMENT

Extension

Etage 1+2

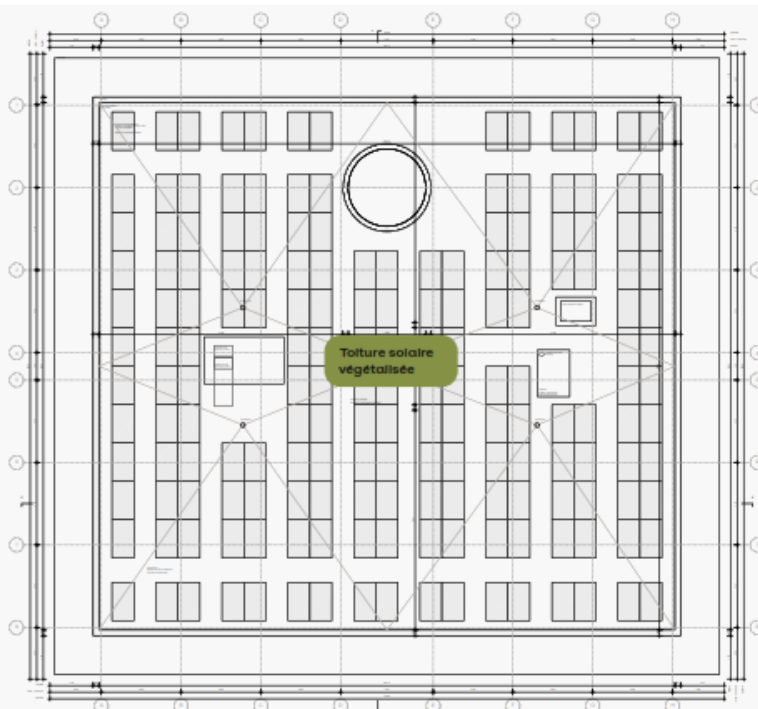


1/50 5m 10m 20m

04 PROJET NOUVEAU BÂTIMENT

Extension

Toiture



1:50 5m 10m 20m

04 PROJET NOUVEAU BÂTIMENT

Extension

Façade



04 PROJET NOUVEAU BÂTIMENT

Extension

Façade



04 PROJET NOUVEAU BÂTIMENT

Extension

Façade



04 PROJET NOUVEAU BÂTIMENT

Extension Intérieur



05 PROJET BÂTIMENT EXISTANT

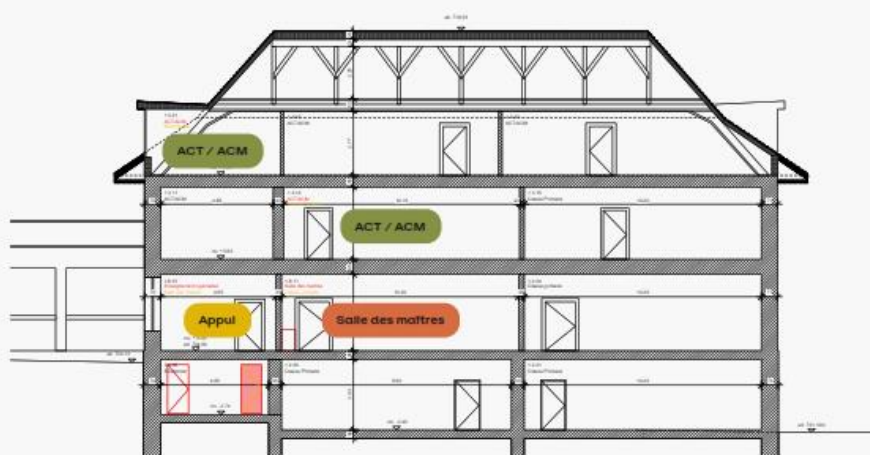
Ecole Existante



05 PROJET NOUVEAU BÂTIMENT
Extension



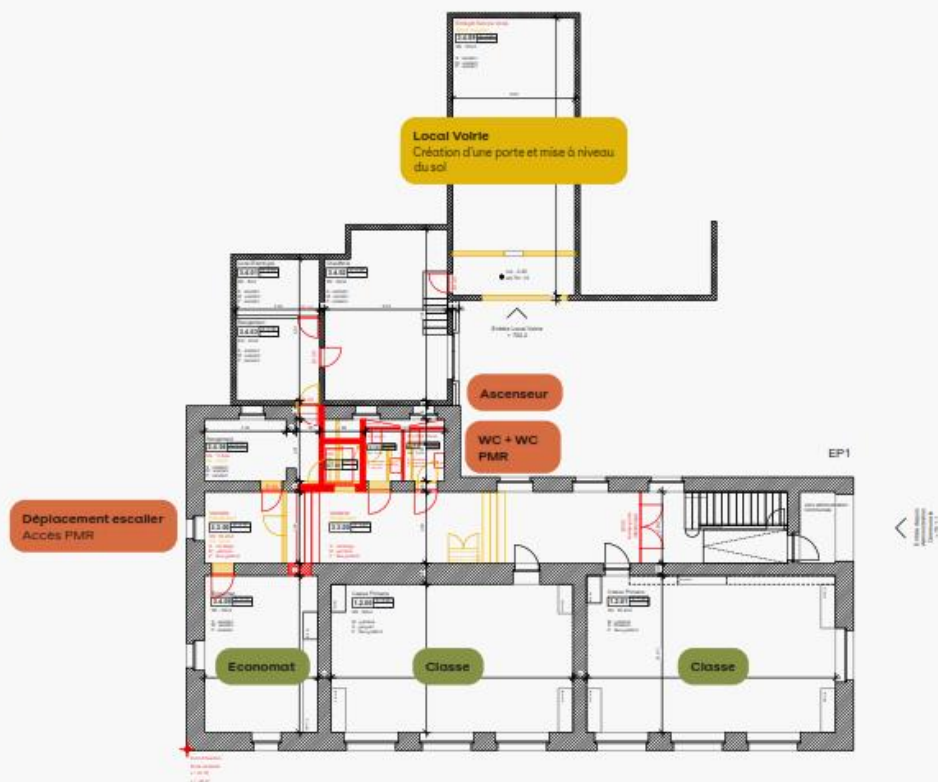
05 PROJET BÂTIMENT EXISTANT
Ecole Existante
 Coupe transversale



05 PROJET BÂTIMENT EXISTANT

Ecole Existante

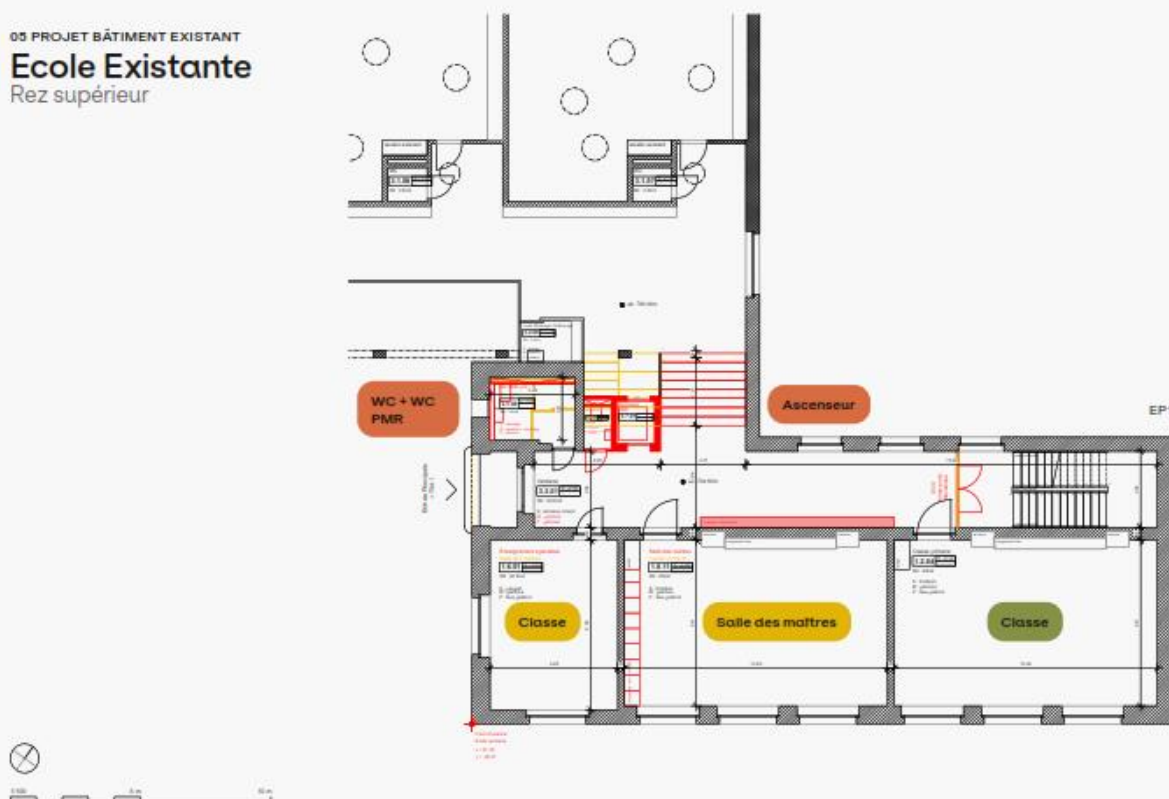
 Rez inférieur



05 PROJET BÂTIMENT EXISTANT

Ecole Existante

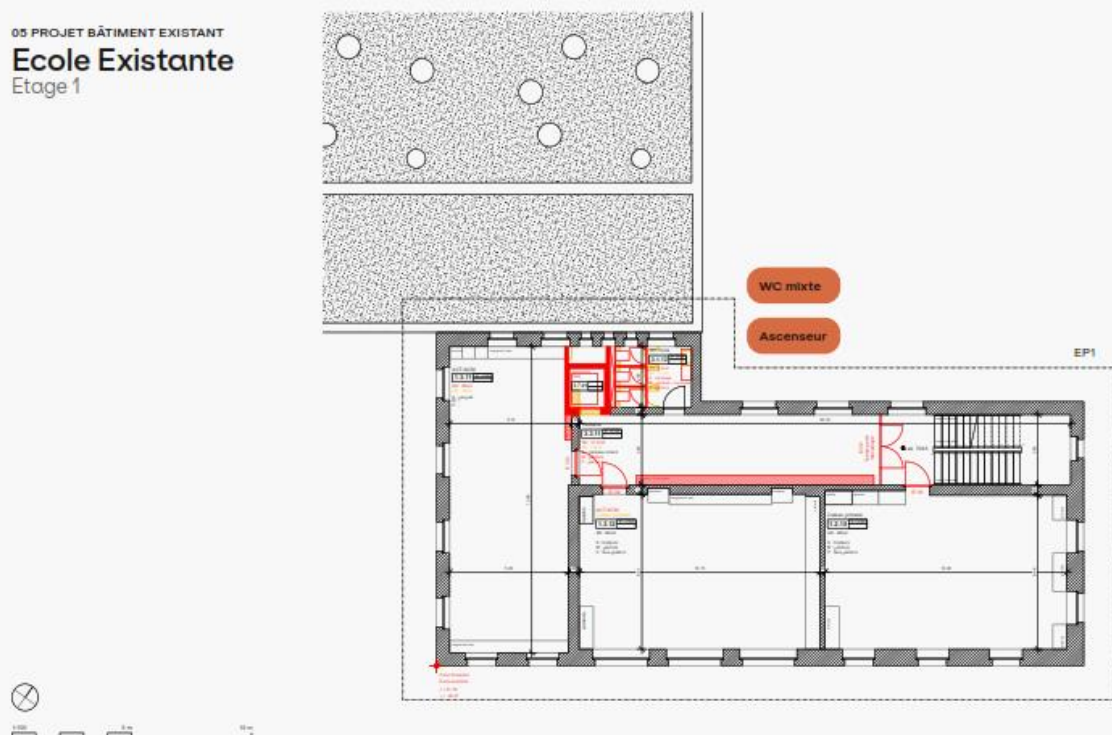
 Rez supérieur



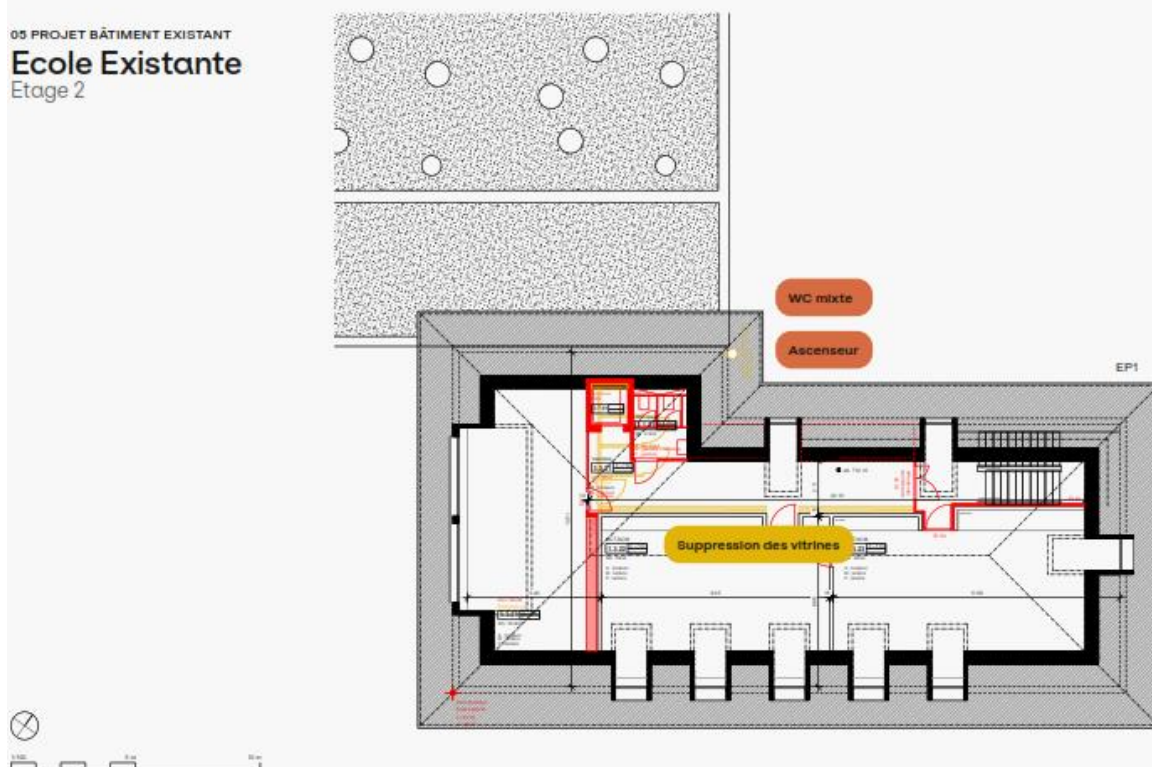
05 PROJET BÂTIMENT EXISTANT

Ecole Existante

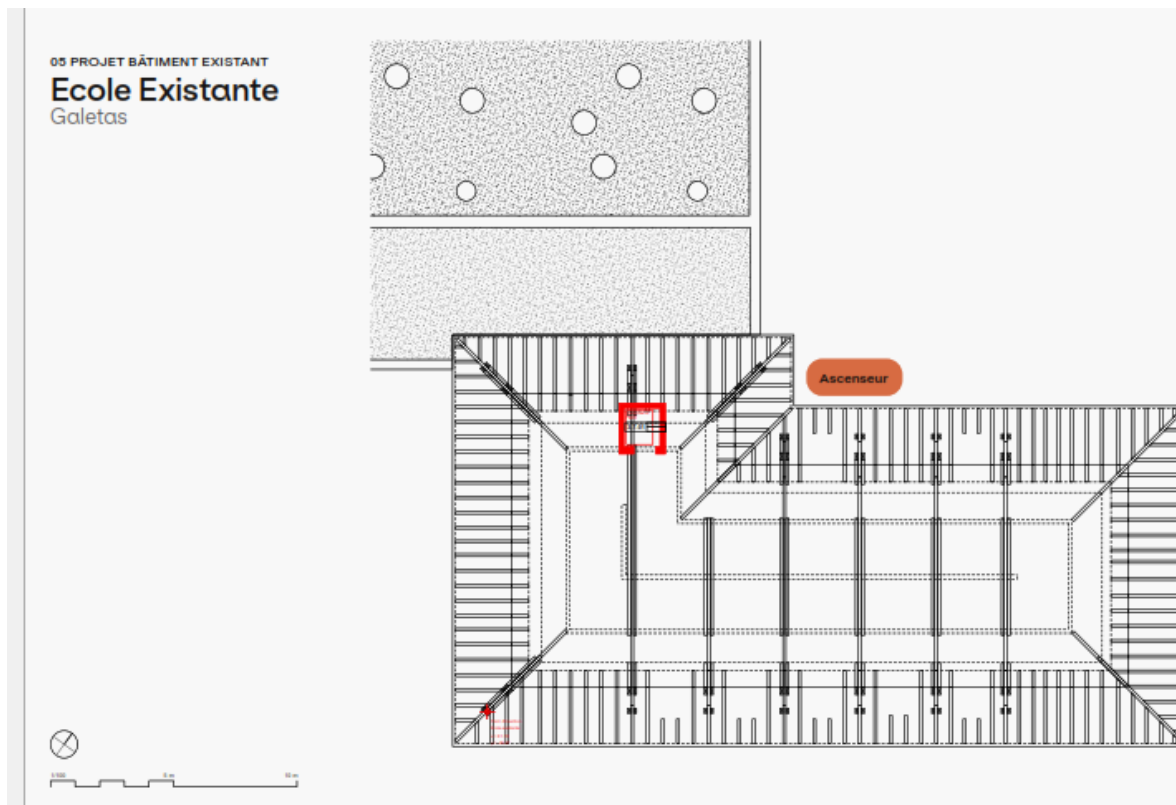
 Etage 1



05 PROJET BÂTIMENT EXISTANT
Ecole Existante
 Etage 2



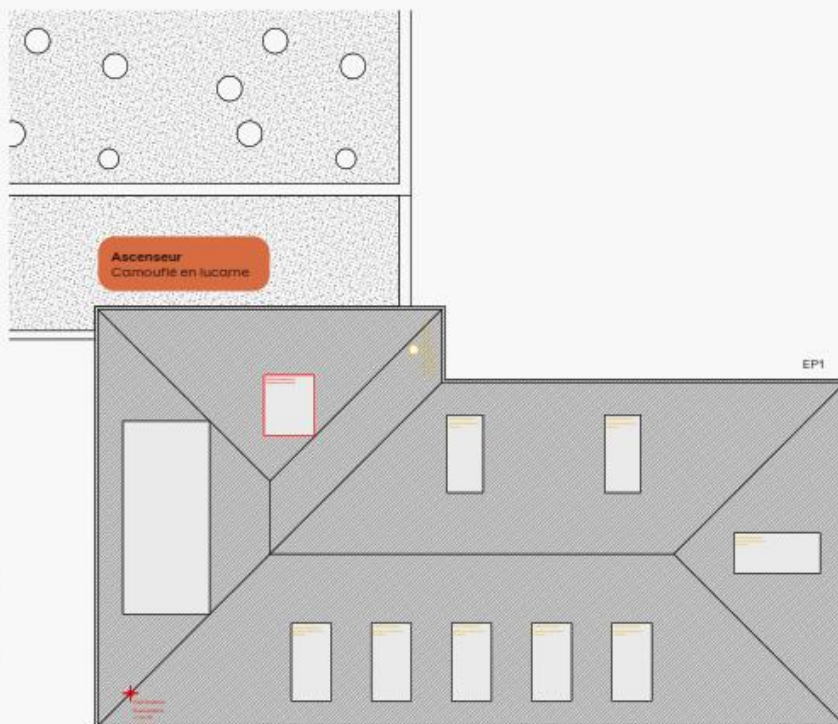
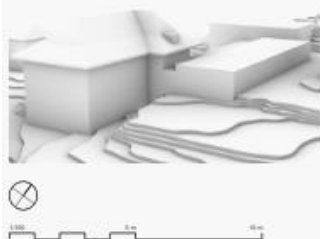
05 PROJET BÂTIMENT EXISTANT
Ecole Existante
 Galetas



05 PROJET BÂTIMENT EXISTANT

Ecole Existante

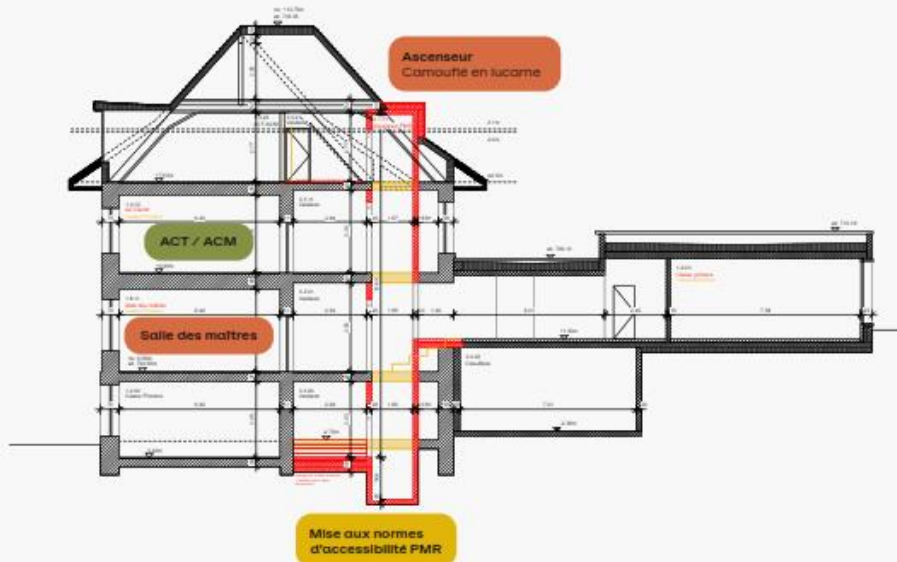
 Toiture



05 PROJET BÂTIMENT EXISTANT

Ecole Existante

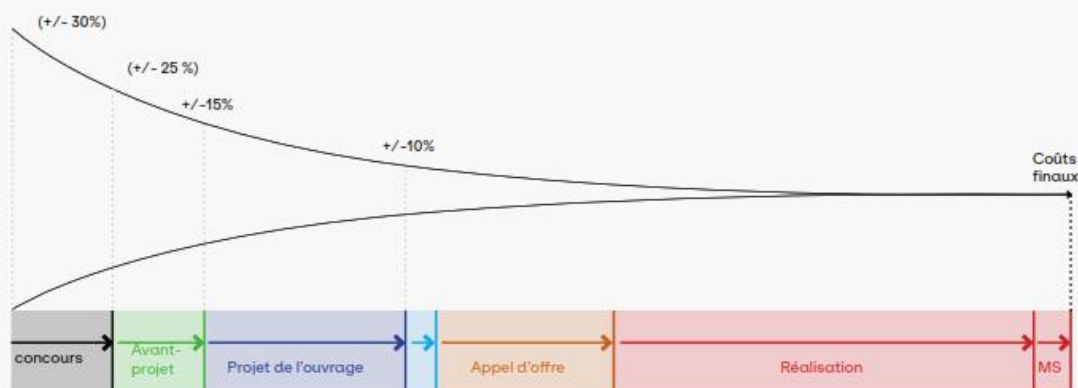
 Coupe longitudinale



06 COÛTS

Informations générales

Rappel des Phases SIA



« Plus la planification avance, plus les coûts se précisent »

06 COÛTS

CFC - Coûts des frais de construction

Principes

Estimation des coûts selon le CFC à 4 chiffres, tolérance $\pm 15\%$.

Calcul des coûts CFC 1 à 9

Répartition entre :

- > Extension de l'école (EXT),
- > Bâtiment existant – intervention de base (EXI B),
- > Bâtiment existant – intervention supplémentaire (EXI C).
- > AMEX est également ventilé selon EXT, EXI B et EXI C.

06 COÛTS

CFC - Coûts des frais de construction

Principes

CFC 0 TERRAIN (études préliminaires, acquisition du terrain, servitudes et indemnités etc...)

CFC 1 TRAVAUX PREPARATOIRES

CFC 2 BÂTIMENT

CFC 3 EQUIPEMENT D'EXPLOITATION non applicable

CFC 4 AMENAGEMENTS EXTERIEURS

CFC 5 FRAIS SECONDAIRES : estimations intégrées

CFC 6 RESERVES DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE : inclus réserves MO et projet

CFC 7 SUBVENTIONS : selon Service Technique

CFC 9 AMEUBLEMENT ET DECORATION : Équipement complet de toutes les pièces prévues pour l'extension inclus dans le budget.

06 COÛTS

Devis estimatif

Avant-Projet ±15%

selon remarques CoPro + CC

	Projet EXTENSION	Projet EXISTANT	Projet Total HT V2
CFC 1 Travaux préparatoires	969'214.-	116'852.-	1'086'266.-
CFC 2 Bâtiment	9'568'803.-	1'205'989.-	10'774'792.-
CFC 4 Aménagements extérieurs	1'408'859.-	372'000.-	1'780'859.-
CFC 5 Frais secondaires	1'370'920.-	5'000.-	1'375'920.-
CFC 6 Reserve	1'148'974.-	226'000.-	1'374'974.-
CFC 7 Subventions	-829'975.-	-	-829'975.-
CFC 9 Ameublements	477'000.-	-	477'000.-
Total HT	14'113'795.-	1'925'841.-	16'039'637.-
Total TTC			17'400'000.-

Merci !



Mme la Présidente remercie Mme Charlotte Dagand pour cette présentation. Elle est chaleureusement applaudie.

Mme la Présidente demande si un groupe ou un parlementaire à titre individuel souhaite intervenir.

Comme la parole n'est pas demandée, **Mme la Présidente** passe au point 8.

8 MESSAGE N° 2025/78 CREDIT ADDITIONNEL « AIGLE NOIR »

Mme la Présidente passe la parole à **M. Sébastien Bugnon**, Vice-Président de la Commission financière, pour le préavis.

Message 78 Crédit additionnel Aigle Noir

Objet soumis - synthèse

Neyruz, le 2 octobre 2025

Le Conseil communal nous soumet une demande de crédit additionnel de CHF 55'230. Ce dépassement est documenté et commenté en détails dans le message précité. La CFin s'est déjà exprimée sur ce sujet lors du dernier CG du 13 mai 2025 (message 72).

Aspects financiers

Ce crédit est financé par les liquidités communales.

Selon la planification financière actuelle, le montant total du crédit d'étude de CHF 115'230 (initial de CHF 60'000 + additionnel de CHF 55'230) sera activé conformément à nos règlements communaux.

La Commission financière estime ainsi que ce crédit additionnel impactera le compte de résultats d'une charge annuelle supplémentaire de CHF 6130.-, répartie comme suit :

- Perte d'intérêt sur capitaux utilisés (1.1%) : CHF 607.-
- Amortissement 10% (10 ans) : CHF 5523.-

La Commission financière préavise favorablement cette demande de crédit additionnel.

Commentaires et préavis

Elle espère vivement que ce type de dépassement ne se répète plus, notamment par un suivi plus rigoureux des projets et investissements d'importance.

Mme la Présidente remercie M. Sébastien Bugnon pour son rapport et passe la parole à **Mme Maryline Dafflon**, Conseillère communale pour la présentation du message.

En 2023, une première étude (étape 1) a été réalisée par le bureau Page Architectes, portant sur la mise aux normes de la cuisine et de la modernisation du rez-de-chaussée. Pour un coût de CHF 25'000.00, celui-ci n'avait toutefois pas été reporté dans les budgets de la Commune.

Afin de terminer et compléter cette première analyse, le Conseil communal avait souhaité une étude globale offrant une vue d'ensemble de tout le bâtiment. Cette vue d'ensemble avait pour objectif de garantir la cohérence entre la modernisation du rez-de-chaussée (étape 1) avec l'assainissement des étages supérieurs ainsi que de l'enveloppe thermique du bâtiment, prévu à long terme. Cette étude a également intégré la rénovation du sous-sol et les mises aux normes incendies. A cet effet, un crédit d'étude de CHF 60'000.00 a été octroyé par le Conseil général le 12 décembre 2023.

En mai dernier, le montant de CHF 73'000.00 avait été articulé, montant qui n'était pas encore négocié. Après analyse et discussion avec le bureau d'architecture, le crédit additionnel nécessaire s'élève finalement à CHF 55'230.00. Si l'étape 1 est entreprise, une subvention de CHF 7'000.00 pourraient encore être octroyée par l'Etat de Fribourg

Elle relève encore qu'à la suite de cette erreur des mesures ont été prises notamment, un retour plus régulier sur les heures des mandataires pour un meilleur suivi financier et une collaboration plus étroite entre le Conseiller ou la Conseillère et le service technique lors de gros chantiers.

Elle informe également que le crédit pour la rénovation de l'Aigle Noir sera à l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 10 février 2026 en même temps que le Périmètre scolaire.

Mme la Présidente remercie Mme Maryline Dafflon, pour sa présentation.

Est-ce qu'un groupe ou un parlementaire à titre individuel souhaite intervenir ?

Comme la parole n'est pas demandée, **Mme la Présidente** soumet cet objet au vote .

VOTE
• Au vote, le Conseil général accepte par 34 oui, 2 non et 11 abstentions le crédit additionnel « Aigle Noir » de CHF 55'230.00.

Mme la Présidente passe au point 9.

9 MESSAGE N° 2025/79 RAPPORT DE GESTION 2024 LA NEYRUZIENNE

Mme la Présidente passe la parole à **M. Jean-Noël Gendre**, Conseiller communal, Responsable des Finances.

M. Jean-Noël Gendre dit que, comme les membres du Conseil Général ont pu le constater la Neyruzienne a une valeur assurée à plus de CHF 10.0 millions. Il relève également l'excellent travail effectué par son Conseil d'Administration en particulier par son Président M. Guy Rossier et son Gérant M. Olivier Telley, il les en remercie. La transformation des appartements au Chêne 8 est presque terminée, à la totale satisfaction des deux structures AES et Crèche.

Mme la Présidente remercie M. Jean-Noël Gendre pour son intervention et demande si un groupe ou un parlementaire à titre individuel souhaite intervenir.

Comme la parole n'est pas demandée, **Mme la Présidente** clôt la discussion et passe au point 10.

10 MESSAGE N° 2025/80 RAPPORT DE GESTION 2024 NEYERGIE SA

Mme la Présidente passe la parole à **M. Jean-Noël Gendre**, Conseiller communal, Responsable des Finances.

M. Jean-Noël Gendre explique que c'est un excellent rapport très complet. Il informe que la mise en service de la nouvelle chaufferie est en voie de finalisation et que finalement son financement est assuré, contrairement à ce qui était écrit dans le rapport. Ce projet avance donc à la satisfaction totale du Conseil communal. C'est un projet très intéressant qui va permettre d'augmenter l'efficacité de tout le système avec l'utilisation des photovoltaïques en propre usage, ce qui sera bénéfique financièrement.

Mme la Présidente remercie M. Jean-Noël Gendre pour son intervention et elle demande si un groupe ou un parlementaire à titre individuel souhaite intervenir.

Comme la parole n'est pas demandée, **Mme la Présidente** clôt la discussion et passe au point 11.

11 MESSAGE N° 2025/81 REGLEMENT COMMUNAL CONCERNANT LA MISE A DISPOSITION ET LE SUBVENTIONNEMENT DES PLACES D'ACCUEIL EXTRAFAMILIAL DE JOUR

Mme la Présidente passe la parole **Mme Catherine Züllig**, Secrétaire ad intérim (a.i.) de la Commission financière, pour le préavis :



Commission financière Neyruz

Rapport de la Commission financière (CFin) Au Conseil
général (CG) du 7 octobre 2025

Message 81 Règlement communal sur la mise à disposition des places
d'accueil extrafamilial de jour

Objet soumis - synthèse

Neyruz, le 2 octobre 2025

Selon son message, le Conseil communal n'a d'autres choix que d'édicter un nouveau règlement sur les structures d'accueil extrafamilial de jour. Ce nouveau règlement communal doit être approuvé par le Conseil général.

Aspects financiers

Le nouveau règlement reprend des éléments déjà appliqués par la commune depuis de nombreuses années. Il représente ainsi une opération neutre pour nos finances.

La CFin est d'avis qu'il serait utile d'intégrer ce point dans une réflexion globale future sur la fiscalité communale ces prochaines années.

Commentaires et préavis

La Commission financière préavise favorablement ce nouveau règlement.

Elle relève toutefois l'occasion manquée par la commune de moderniser, actualiser et indexer des tarifs et règles appliqués depuis de nombreuses années.

Mme la Présidente remercie Mme Catherine Züllig pour son rapport et passe la parole à **Mme Murielle Roos Bovey**, Conseillère communale.

Mme Murielle Roos Bovey explique que l'élaboration de ce présent règlement a fait l'objet de nombreux aller-retour entre le Service des communes et celui de l'Enfance et de la Jeunesse. Ces échanges ont parfois porté à des divergences entre les deux services pendant le processus d'harmonisation particulièrement complexe.

Dès le départ la volonté était de concevoir un règlement simple concentré sur l'essentiel et facile à appliquer. Toutefois, il a été nécessaire de s'appuyer sur le règlement type mise à disposition par le SEJ, ce qui a limité la marge de manœuvre. Une grande partie des discussions a concerné les tableaux des taux de subventionnement qui avait d'abord été soumis dans des annexes, option qui n'a pas été acceptée par le Service de l'Enfance et de la Jeunesse.

Elle rappelle que le prix de la journée d'accueil a été fixée par la structure d'accueil elle-même, sur la base du prix coûtant. La Commune prend en charge la différence entre le prix coûtant et le prix effectivement facturé aux parents. Cela implique qu'à chaque révision de tarifs, ce règlement devra à nouveau être soumis au Conseil général.

Cette situation aura rapidement des conséquences concrètes puisque à partir de 2026 la LoRo ne subventionnera plus les structures d'accueil de la petite enfance.

Le Conseil communal demande au Conseil général d'approuver ce règlement tel que présenté.

Mme la Présidente remercie Mme Murielle Roos Bovey pour son intervention.

Est-ce qu'un groupe ou un parlementaire à titre individuel souhaite intervenir ?

Mme la Présidente passe la parole à **Mme Corinne Vimal, groupe GSO**

Elle remercie les auteurs de ce règlement pour le temps qu'ils ont consacré et pour les nombreuses adaptations patiemment et rigoureusement apportées. Ce document détermine la procédure garantissant la disponibilité d'un nombre de places suffisant d'accueil pour les enfants, tout en veillant à ce que celles-ci demeurent financièrement accessibles pour les parents.

Il est important que ce règlement soit validé par le Conseil général, tout en sachant qu'il sera amené à évoluer afin de rester adapté et pertinent.

En effet, les exigences légales demandent à l'association de réviser la grille tarifaire, dès lors que le prix coûtant évolue de plus ou de moins 10%.

A ce propos, il y a lieu de rappeler que toutes les structures de l'enfance perdent le soutien de la LoRo ce qui aura des répercussions sur nos structures plus ou moins importantes selon le montant du soutien accordé.

En outre, concernant le nombre de paliers, le SEJ recommande entre 20 et 30 paliers afin de minimiser les écarts entre les revenus.

D'autre part, les situations familiales évoluent et les gardes partagées augmentent. Cela impliquera nécessairement des réflexions intercommunales afin de rester justes et efficaces dans le soutien de famille particulièrement lorsque les parents n'habitent pas le même village.

Mme la Présidente remercie Mme Corinne Vimal pour son intervention et demande si quelqu'un d'autre souhaite intervenir.

Mme la Présidente passe la parole à **M. Olivier Pillonel, groupe AveN**

Le groupe Avenir Neyruz soutient l'adoption de ce règlement qui répond enfin aux exigences légales en la matière. Il regrette toutefois que la tarification actuelle fasse partie intégrante du règlement et non pas dans une annexe que le Conseil communal aurait la compétence de modifier dans les limites que le Conseil Général lui aurait fixées. Ceci comme l'ont fait les communes voisines de la Brillaz en 2015, d'Avry en 2018 et de Matran il y a un mois.

Cela implique que chaque modification de la tarification, si minime soit-elle, devra faire l'objet d'une décision du Conseil Général.

Mme la Présidente remercie M. Olivier Pillonel pour son intervention et demande si quelqu'un d'autre souhaite intervenir.

Comme la parole n'est plus demandée, **Mme la Présidente** soumet cet objet au vote.

VOTE
• Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 47 voix, l'adoption du Règlement communal concernant la mise à disposition des places d'accueil extrafamilial de jour.

Mme la Présidente passe au point 12.

12 MESSAGE N° 2025/82 PLANIFICATION FINANCIERE, COMPTE D'INVESTISSEMENTS, 2025-2036

Mme la Présidente passe la parole à **M. Pierre-André Rolle**, Président de la Commission financière, pour le préavis :

Rapport de la Commission financière (CFin) Au Conseil
général (CG) du 7 octobre 2025

Message 82 Planification financière 2025-2036

Objet soumis - synthèse

Neyruz, le 2 octobre 2025

La Commission financière a pris acte de la planification financière actualisée, arrêtée à fin septembre, portant sur les exercices 2025 à 2036.

Rapport et préavis

Nous relevons le retour à la planification à 12 ans, tout en intégrant les intentions à moyen et long terme au vu des importants investissements planifiés et de l'état de nos infrastructures communales.

Nous apprécions l'effort de transparence du Conseil communal ainsi que sa volonté d'amélioration continue du processus d'évaluation des éléments de la planification avec, par exemple, une intégration plus précise de l'impact financier des investissements sur nos résultats futurs. Nous reconnaissons également la volonté du Conseil communal d'intégrer, d'informer et consulter la CFin régulièrement dans cette démarche.

La CFin fournira une analyse détaillée ainsi que son préavis lors de la présentation de la planification en lien avec les budgets d'investissements et de résultats pour l'année 2026 lors du CG des 9 et 10 décembre prochain.

Mme la Présidente remercie M. Pierre-André Rolle pour son rapport et passe la parole à **M. Jean-Noël Gendre**, Conseiller communal, Responsable des Finances.

M. Jean-Noël Gendre informe que cette planification financière des investissements doit être vue comme une aide aux décisions que le Conseil général devra prendre dans quelques mois. Elle contient tous les projets à venir et leurs répercussions sur les finances. Tout ce qui se fait dans le planning 2025-2029 c'est y compris le Périmètre scolaire et la version Midi de l'Aigle Noir. Les frais financiers se montent à plus de CHF 1.2 millions ce qui représente environ 12 points d'impôts. Il nuance toutefois ce constat en soulignant que la valorisation de certains droits de superficie ou la vente de terrains pourraient atténuer cet impact. À titre d'exemple, la vente d'un terrain à CHF 5 millions permettrait d'économiser environ CHF 500'000 par an, ce qui correspond à 5 points d'impôts et viendrait ainsi couvrir partiellement les frais financiers. Ces options devront être étudiées en collaboration avec la Commission financière, qu'il remercie pour son excellent état d'esprit et son engagement constructif.

La planification des investissements ainsi que du compte de résultats basée sur le budget 2026, qui n'est pas encore établi vous sera présenté au Conseil général de décembre 2025.

Il adresse également ses remerciements à Mme Florence Sallin, Responsable des finances, pour le travail remarquable accompli durant l'été, notamment la mise en place de la facturation des eaux potables et usées, ainsi que l'élaboration de cette planification financière détaillée et adaptée à chaque projet avec des taux d'investissement différenciés. Il informe que la première lecture du budget 2026 aura lieu le 8 octobre dans l'après-midi, signe que le travail de Mme Sallin n'est pas encore achevé. Il la félicite chaleureusement pour son engagement et la qualité de son travail, ce qui lui vaut de vifs applaudissements.

Enfin, il conclut en précisant que cette planification peut être consultée à tout moment, même comme livre de chevet.

Mme la Présidente remercie M. Jean-Noël Gendre pour son intervention, et demande si un groupe ou un parlementaire à titre individuel souhaite intervenir.

M. François Rossier, groupe GSO

Sur la planification financière, il n'y a aucune mention de dépenses pour une salle de gym double, même sur 12 ans, pourquoi n'y figure-t-elle pas ?

Mme la Présidente passe la parole **M. Jean-Noël Gendre**

M. Gendre Jean-Noël répond qu'il faut rester réaliste compte tenu des montants déjà investis. Il a toujours affirmé qu'il serait pratiquement impossible de réaliser cette halle double, car un tel projet nécessiterait une masse fiscale correspondant à au moins 4'000 habitants pour être financièrement viable.

On sait que la construction de cette salle double impliquerait la démolition complète de la salle de gymnastique actuelle. Il aurait préféré une variante avec une salle simple. D'un point de vue financier, cette salle double n'est pas envisageable pour le moment. Selon lui, il faudrait probablement attendre une vingtaine d'années avant qu'un tel projet puisse voir le jour.

M. François Rossier, groupe GSO, sa 2^{ème} question : concerne le fait qu'actuellement, il n'y a pas assez d'heures de gym pour les enfants. Comment allez-vous faire les prochaines années pour respecter la loi et remédier à ce problème ?

M. Jean-Noël Gendre répond que cela fera partie de la mission du prochain Conseil communal de la prochaine législature.

M. François Rossier, groupe GSO, il a une dernière question en lien avec la planification financière. Il y a le projet de réfection de l'Aigle Noir qui y figure, sachant qu'il n'y a pas les moyens de réaliser tous ces projets, pourquoi celui-ci y est ?

M. Jean-Noël Gendre répond que cette planification engage le Conseil communal. Le Conseil général, pour sa part, demeurera libre de ses décisions lorsque les demandes de crédit lui seront

soumises. Il rappelle toutefois qu'il aura également la possibilité de se prononcer sur une mise aux normes de l'Aigle Noir, estimée à CHF 1,0 million. Néanmoins, la version retenue par la majorité du Conseil communal est celle d'une rénovation à CHF 5,4 millions.

M. François Rossier, groupe GSO demande si cette planification est réaliste.

M. Jean -Noel Gendre Il pense que pour réaliser cette planification, celle-ci serait liée à une augmentation fiscale, qui pourrait intervenir à deux niveaux :

Niveau 1 : Contribution immobilière

La contribution immobilière est actuellement fixée à 1,2 ‰, soit le taux le plus bas de toute la région de Sarine-Ouest. Une augmentation de 0,1 ‰ générerait un apport financier d'environ CHF 40'000.-. À titre de comparaison, la moyenne régionale de Sarine-Ouest se situe à 2 ‰, ce qui représenterait un apport de huit fois CHF 40'000.-, soit environ CHF 320'000.-.

Niveau 2 : Points d'impôt

Chaque point d'impôt supplémentaire représente environ CHF 100'000.-, soit un potentiel d'environ CHF 700'000.-. De plus, la valorisation de certains terrains, que ce soit par leur vente ou par l'octroi de droits de superficie, pourrait générer des recettes complémentaires estimées entre CHF 100'000.- et CHF 200'000.- par année.

Mme la Présidente remercie les intervenants et demande s'il y a d'autres interventions.

Comme la parole n'est plus demandée, **Mme la Présidente** clôt la discussion et passe au point 13.

13 POSTULAT N° 2025/07 DU GROUPE AVEN « DECHETS ALIMENTAIRES : POUR UNE SOLUTION ACCESSIBLE ; PROPRE ET DURABLE »

Pour information, la recevabilité de ce postulat a été examinée et acceptée lors de la séance du Bureau du Conseil général en date du 26 août 2025.

Mme la Présidente passe la parole à **Mme Mallory Schneuwly Purdie** pour son intervention :

La gestion des déchets verts et alimentaires représente aujourd'hui un défi croissant pour notre commune. Le groupe Avenir Neyruz tient à remercier chaleureusement le Conseil communal d'avoir d'ores et déjà pris des mesures pour permettre à la population une évacuation flexible de certains déchets comme le verre, des déchets ménagers via le compacteur et des déchets verts, soient-ils alimentaires ou non. L'ouverture 7/7 d'un espace dédié à la déchèterie communale représente une commodité très appréciée. Si cette nouvelle possibilité résout

largement le défi des déchets verts, en particulier de type branchage, gazon, épluchures et autres déchets végétaux crus, elle ne solutionne pas totalement tous les défis rencontrés par la population. En effet, car d'une part, même accessible 24/24, la déchèterie communale reste située à une distance certaine de bien des habitations et implique pour beaucoup le recours à un véhicule. D'autre part, les composts ménagers sont aussi souvent constitués d'aliments cuits, parfois carnée ou lactée qui ne peuvent en conséquence pas être déposés avec les déchets verts. Des solutions pourtant existent. A titre d'exemples, nous pensons aux conteneurs spécifiques proposés par GastroVert (Satom), des conteneurs accessibles librement à des horaires élargis, mais doté d'un accès contrôlé par carte nominative. Ce système assure un usage responsable, hygiénique et sans odeurs, tout en facilitant le tri, la proximité et la valorisation des biodéchets.

C'est pour ces raisons que le groupe Avenir Neyruz a décidé de conserver son postulat, postulat déposé avant les nouveaux aménagements, et demande aux autorités communales d'étudier les possibilités concrètes d'améliorer encore l'accessibilité au tri des déchets alimentaires, verts ou non, notamment par :

- Une évaluation de systèmes de conteneurs sécurisés et accessibles en libre-service,
- Une analyse des exemples de bonnes pratiques mises en place ailleurs dans le canton ou en Suisse
- et l'identification des lieux potentiels d'implantation de conteneurs en lien avec les zones d'habitation.

L'objectif de notre postulat est donc de simplifier encore le tri des déchets alimentaires et d'encourager des pratiques durables pour l'ensemble de la population où qu'elle réside sur le territoire communal. Une solution accessible permettrait à la fois d'améliorer la qualité du tri, de réduire les nuisances pour les habitant.e.s et de renforcer l'engagement environnemental de notre commune.

Mme la Présidente remercie Mme Mallory Schneuwly Purdie et demande si un groupe ou un parlementaire à titre individuel souhaite intervenir.

Mme la Présidente passe la parole à **M. Martin Renevey**, Indépendant

Une portion de la déchetterie est en libre accès depuis peu, dont les déchets compostables.

La mise en place d'un système du type GastroVert a fait ses preuves dans la commune de Châtel-st-Denis. Mais cela engendre des coûts de mise en place et d'entretien des alentours. GastroVert entretient uniquement le système et les contenants. Actuellement la méthanisation se fait chez Satom à Villeneuve en terre vaudoise. Cela représenterait un transport conséquent pour des déchets verts provenant de Neyruz.

À titre personnel, le nouveau fonctionnement de la déchetterie lui semble adapté à une Commune comme Neyruz. Il estime qu'un système comme GastroVert ou similaire pourrait être mis en place afin d'éliminer également les déchets cuits. Cependant cela devrait se réaliser à condition que la méthanisation se fasse dans les environs pour ne pas polluer plus que le bénéfice de recyclage. Et l'installation unique à la déchetterie et peut-être à la voirie limiterait les coûts de mise en place et d'entretien.

Mme la Présidente remercie M. Martin Renevey pour son intervention et demande si quelqu'un d'autre souhaite intervenir.

Comme la parole n'est plus demandée, **Mme la Présidente** soumet cet objet au vote.

VOTE
Au vote, le Conseil général accepte par 33 oui, 9 non et 5 abstentions, la transmission au Conseil communal du postulat « Déchets alimentaires : pour une solution accessible, propre et durable »

Le Conseil communal dispose d'une année pour se déterminer sur ce postulat.

Mme la Présidente passe au point 14.

14 DIVERS

Pour le point des divers, **Mme la Présidente** prie l'assemblée de respecter l'ordre soit les propositions, les postulats, les questions et les autres interventions :

PROPOSITIONS :

Ainsi, dans un premier temps, est-ce qu'il y a des propositions ?

Comme la parole n'est pas demandée, elle passe aux postulats.

POSTULATS :

Est-ce que quelqu'un a un postulat à soumettre au Conseil général ?

Comme la parole n'est pas demandée, elle passe aux questions.

QUESTIONS :

Est-ce que quelqu'un a une question à soumettre au Conseil communal ?

Mme la Présidente passe la parole à **M. Philippe Dobler** qui intervient à titre personnel

Un magasin Migros a été ouvert récemment dans la Commune de Matran, à quelques encablures de notre Commune. Avec les commerces de cette enseigne à Avry, Matran et Neyruz, on se retrouve avec 3 magasins « oranges » dans un périmètre très restreint.

Le Conseil Communal a-t-il des informations concernant l'avenir et la pérennité du magasin de notre Commune situé en face de la gare ?

Mme la Présidente passe la parole au Conseil communal.

M. Axel de Montmollin répond que le Conseil communal rencontre la Migros le mercredi 15 octobre 2025. Une réponse sera donnée lors du prochain Conseil général de décembre.

Mme la Présidente demande si quelqu'un d'autre a une question à soumettre au Conseil communal.

Mme la Présidente passe la parole à **M. Julien Brodard** , groupe ecAS

Il souhaite attirer notre attention sur l'utilisation du parking de l'école.

Il semble en effet que ce parking soit régulièrement occupé par des véhicules qui n'ont pas de lien direct avec les infrastructures auxquelles il est destiné – école, bibliothèque, ludothèque, place de jeu, Administration communale ou salle de gym.

Cette situation complique l'accès pour les usagers légitimes, notamment aux heures de forte fréquentation.

Notre village dispose d'un grand parking à La Carrida, qui offre de nombreuses places et qui peut accueillir les véhicules n'ayant pas besoin d'un accès immédiat aux bâtiments communaux.

Il est donc important que les utilisateurs non légitimes ne viennent pas encombrer le parking de l'école au détriment de celles et ceux qui en ont réellement besoin.

Il se demande si le problème est connu des Autorités et si la Commune envisage d'améliorer la situation présentée.

Mme la Présidente passe la parole au Conseil communal.

Mme Katuscia Sansonnens-Cherubini répond que le problème est connu depuis des années, et que le Conseil communal est en train de mettre un règlement en place.

Mme la Présidente demande si quelqu'un d'autre a une question à soumettre au Conseil communal.

Mme la Présidente passe la parole à **Mme Setti Genoud**, groupe GSO

Au nom du groupe GSO, elle se permet de faire cette petite intervention pour exposer sa préoccupation :

- A plusieurs reprises, en cheminant sur le trottoir du giratoire carré en direction du centre du village, elle a été confrontée à des voitures ou fourgons stationnés sur le trottoir à la hauteur de l'ancienne forge (rte de Fribourg 4).

Ceux-ci sont souvent parqués l'un derrière l'autre et empêchent ainsi le passage des piétons. Elle a souvent été obligée d'aller sur la route pour pouvoir passer, ce qui évidemment n'est pas du tout sécuritaire. Le risque est encore plus grand lorsqu'il s'agit d'enfants qui vont ou rentrent de l'école (ce qu'elle a d'ailleurs pu constater quelquefois) et qui pour passer doivent aller sur la route.

C'est quand même le monde à l'envers, les voitures sur le trottoir et les piétons sur la route !

Lors d'une discussion avec l'un de ces automobilistes, ce dernier lui a répondu (sans gêne) être dans son bon droit en payant une location à la Commune pour se parquer à cet endroit... (ce dont elle doute fortement).

Elle sera donc très reconnaissante au Conseil communal de bien vouloir étudier une solution pour remédier à ce problème d'insécurité.

Merci pour l'attention et l'intérêt que vous porterez à cette requête.

Mme la Présidente passe la parole au Conseil communal.

M. Fabien Mettraux, répond qu'un courrier a été envoyé au propriétaire et que le dossier suit son cours.

Comme la parole n'est plus demandée, **Mme la Présidente** clôt la discussion et propose de passer aux autres interventions.

AUTRES INTERVENTIONS

Il n'y a pas d'autres interventions

Mme la Présidente demande à toutes les personnes intervenues durant cette séance, soit au niveau du Conseil général, soit au niveau du Conseil communal, de transmettre leurs textes par courriel à : bureauCG@neyruz.ch

Nous terminons maintenant cette séance du Conseil, elle remercie chacune et chacun pour son attention et sa participation.

Elle donne rendez-vous pour le prochain Conseil général, le 9 décembre et éventuellement le 10 décembre si nécessaire pour la séance de relevée.

Il est **21h11** et **Mme la Présidente** clôt officiellement cette séance du Conseil général, et invite toutes les personnes présentes à partager un verre au fond de la salle. Elle les remercie et leur souhaite une bonne soirée.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente du Conseil général :



Véronique Chavaillaz

La secrétaire :



Sandra Dévaud